Emploi: lignes directrices pour les politiques des États membres, révision. Paquet emploi

2003/0068(CNS) - 27/01/2005 - Document de suivi

La Commission a adopté un rapport conjoint sur l'emploi (RCE) pour 2004-2005 qui montre que malgré les réformes entreprises par plusieurs États membres, on observe globalement une stagnation des taux d' emploi dans l'UE et un ralentissement de la croissance de la productivité.

- Le taux d'emploi global a stagné à 63%, bien que le taux d'emploi des femmes ait poursuivi sa progression et que celui des travailleurs âgés ait récemment augmenté. Il paraît de plus en plus difficile d'atteindre pour 2010 l'objectif de 70% fixé à Lisbonne. Le taux d'emploi des travailleurs âgés, qui a tout juste dépassé 40% en 2003, a le plus grand écart à combler pour parvenir aux 50% visés pour 2010; celui des femmes, quant à lui, a ralenti dans sa progression vers l'objectif de 60%.

- La croissance de la productivité de la main-d'œuvre a chuté de façon spectaculaire. Il est urgent d'inverser la tendance. Les progrès enregistrés dans l'amélioration de la qualité de l'emploi sont mitigés. Les synergies entre qualité de l'emploi et productivité ne sont pas pleinement exploitées.

- Le ralentissement économique a fait ressortir les problèmes d'inclusion sociale et l'élargissement a ajouté à la complexité et à la diversité des situations dans l'ensemble de l'Union pour ce qui est en particulier des chiffres nationaux et régionaux de l'emploi et du chômage.

Bien que la résistance de l'emploi aux difficultés économiques se soit accrue du fait des réformes passées du marché du travail, le rapport confirme le peu de progrès réalisés vers les trois objectifs de la stratégie pour l'emploi en Europe (SEE), à savoir le plein emploi, l'amélioration de la qualité et de la productivité au travail et le renforcement de la cohésion et de l'inclusion sociales.

Le présent rapport confirme donc les conclusions du rapport de la task-force européenne sur l'emploi selon lesquelles il convient de se concentrer sur quatre priorités: accroître la capacité d'adaptation des travailleurs et des entreprises, inciter un plus grand nombre de personnes à entrer sur le marché du travail et à y rester, investir davantage et plus efficacement dans le capital humain et l'éducation et la formation tout au long de la vie, et enfin, assurer une application efficace des réformes par une meilleure gouvernance.

Le rapport fournit une évaluation des mesures prises par les États membres en réponse aux recommandations qui leur étaient spécifiquement adressées :

- Les mesures les plus énergiques prises par les États membres pour donner suite aux lignes directrices et recommandations en matière d'emploi consistent à: prévoir des incitations financières pour rendre le travail rentable; réformer les services publics de l'emploi; revoir les stratégies d'éducation et de formation tout au long de la vie et en concevoir d'autres; faciliter la création et le développement des entreprises.

- Par ailleurs, des mesures de grande ampleur sont prises pour: rendre les salaires et autres coûts du travail favorables à l'emploi; promouvoir la flexibilité en même temps que la sécurité sur le marché du travail, bien que des risques de segmentation subsistent; promouvoir les services de garde d'enfants et autres services d'accueil pour accroître la participation des femmes; renforcer les politiques actives du marché du travail, bien que les efforts paraissent insuffisants compte tenu de la montée du chômage, surtout chez les jeunes; faire face à la situation des personnes défavorisées sur le marché du travail.

- Les mesures prises par les États sont nettement plus faibles lorsqu'il s'agit: de mettre au point des stratégies pour le vieillissement actif; d'améliorer l'investissement dans le capital humain du point de vue de son volume, de son efficacité et de sa répartition et, notamment, de réduire le décrochage scolaire et d'accroître la participation des moins qualifiés à la formation; de combler l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes; de lutter contre le travail non déclaré; de prévoir et de gérer les restructurations économiques.

Il est essentiel que les États s'approprient collectivement les objectifs de l'Union et qu'ils contribuent à convaincre leur population de la nécessité de traduire les engagements communautaires en actions sur le plan national et local. Des partenariats pour la réforme, la fixation d'objectifs nationaux et un soutien financier approprié sont essentiels.

Les plans d'action nationaux (PAN) pour l'emploi doivent acquérir une légitimité politique accrue et faire partie intégrante du processus décisionnel. La transparence et la visibilité des PAN doivent être encore améliorées afin de renforcer l'apprentissage mutuel dans les États membres comme à l'échelle de l'Union.